

SAINT-MAX Service

La crèche Les Confettis prépare son déménagement

La crèche parentale, qui accueille, à Dommartemont, les enfants de familles résidentes sur 3 communes (Dommartemont, Essey et St-Max) devrait s'installer rue du Général Leclerc à St-Max, fin 2020.

L'implication des parents au sein de la crèche Les Confettis est un élément essentiel. Selon Majorie Chalubert, présidente : « Pour l'année 2018 : 368,5 heures de permanences ont été effectuées par les parents adhérents soit l'équivalent de 2 mois de travail d'un salarié à temps plein. Un élément indispensable pour maintenir le budget ! » Les représentants des 3 communes partenaires : Dommartemont, St-Max et Essey-lès-Nancy participent également au fonctionnement. Marjorie ajoute que « grâce au soutien de nos partenaires, mais surtout grâce à la revalorisation de la subvention communale, les Confettis ont pu maintenir l'offre d'accueil, les 7 emplois en place et afficher un bilan financier positif ». Pour ce qui est de l'accueil en 2019, le planning est complet jusque fin juillet. La directrice souhaite maintenir le taux d'occupation de la structure pour assurer la bon-



Les représentants des 3 communes partenaires, des adhérents et des salariées de l'association étaient présents à la réunion.

ne santé financière de celle-ci. Les places se répartissent comme suit : 6 enfants pour Dommartemont, 8 pour Essey-lès-Nancy, 12 pour St-Max.

Tous se réjouissent du projet de déménagement. La Société Lorraine Habitat, SLH, a entrepris un projet immobilier rue du Général Leclerc sur la commune de Saint-Max afin de dynamiser le quartier. Cela passera par la destruction du bâtiment « A la descente du Plateau » ancien bar de quartier en inactivité à ce jour. Ce projet d'vergure comporte la création en rez-de-chaussée d'une crèche de

189 m² habitables avec 120 m² de jardin et la création de 18 logements (T2/T3) à l'étage destinés à une population senior.

SLH, par le biais de la mairie de St-Max, a proposé à l'Association Les Confettis, de s'installer dans ces locaux à compter de septembre 2020 (sous réserve de l'avancée des travaux).



Actuellement la crèche est hébergée sur la commune de Dommartemont.

Quels changements pour l'association ?

L'association reste régie par la loi de 1901 à but non lucratif et à gestion parentale. Ses horaires d'ouverture (7 h 30-18 h 15) resteront inchangés. L'équipe éducative actuelle restera la même. Ce déménagement sur St-Max n'impactera pas la collaboration des Confettis et l'offre de service sur les 3 communes partenaires actuelles. Cette opportunité permettra aux Confettis de pérenniser son activité dans des locaux aux normes en vigueur et de maintenir les 7 emplois actuels.